



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

CONTRAT DE PRE-ACHAT DE LEGUMES DE PRINTEMPS ET D'ETE 4 ou 5 mois : mai à septembre 2017 Partenariat avec Jérôme BONAMENT

Ce contrat poursuit le partenariat avec Jérôme Bonament, maraîcher qui s'est installé il y a 4 ans sur une exploitation bio (certification Ecocert n° 45/4199/559449) à côté de Beaune-la-Rolande (45), très proche de la ferme de Gabveau, partenaire de longue date des Jardins de Cérés pour les fromages de chèvres.

En adhérant à ce contrat, je **pré-achète** une partie de la production de l'exploitation sous forme de paniers de légumes variés, cultivés sans herbicide ni pesticide ou fongicide de synthèse. En signant ce contrat avec notre partenaire, j'accepte de partager les risques et aléas inhérents à l'activité agricole et consomme des produits dont je connais la provenance et les méthodes de production. Ce contrat est organisé par l'association "Les Jardins de Cérés - AMAP" (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), à ce titre régie par les statuts de l'association, son règlement intérieur et la charte des AMAP.

Les paniers de légumes variés seront distribués sur 5 mois de mai à septembre. La distribution d'août est optionnelle, étant hors calendrier habituel de l'AMAP.

Participation des souscripteurs du contrat à la vie de l'association : elle prend a minima la forme d'une aide aux distributions. Les distributions mensuelles de l'AMAP qui regroupent la livraison des produits de tous les partenaires de l'AMAP sont intégralement prises en charge par les bénévoles de l'association.

En conséquence de la signature de ce contrat, **je m'engage à participer à la vie de l'association en y consacrant a minima 2 demi-journées par an** : un calendrier sur lequel chacun peut réserver le jour de sa participation est accessible au stand accueil. En cas de besoin spécifique, des appels sont faits par mail pour des opérations ponctuelles.

- **Calcul des prix** : Dans le principe de la charte des AMAP et dans le dialogue avec notre partenaire, nous avons recherché un prix juste qui lui assure une rémunération équitable. **Le prix du panier est fixé à 16 €, plus 1 € de frais de transport**, pour 4 à 7 variétés de légumes selon la production au fil de la saison (salades, radis, choux raves, navets, courgettes, tomates, concombres, etc...)
- **Modalités de paiement** : en respect du principe de pré-achat, le contrat est payé d'avance par chèques.
- **Délégation, désistement** : En cas d'impossibilité pour l'adhérent de se rendre à une distribution, les solutions sont les suivantes : faire remettre sa commande à un ami, un membre de sa famille en prévenant le coordinateur **ou** contacter le groupe « **Liens & Covoiturage** » (voir site internet) afin de faire appel à un autre adhérent des Jardins de CERES.

Tout panier non retiré le jour prévu ne pourra être ni indemnisé ni compensé le mois suivant.



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

CONTRAT LEGUMES 2017 « Jérôme Bonament » 5 mois (mai à septembre)

Je, soussigné(e)

NOM.....

ADRESSE.....

Courriel

Tél

Adhérent à l'association «les Jardins de Cérés AMAP», à jour de ma cotisation pour l'année 2017, souscris un contrat tel que décrit ci-avant et selon les modalités ci-après. Les distributions mensuelles auront lieu de mai à septembre 2017.

Dans un souci d'organisation des récoltes, le nombre de contrats est limité à 50, qui seront honorés dans l'ordre de réception des contrats accompagnés de leur règlement.

→ Cochez la case : J'ai lu la page précédente

En signant ce contrat, je m'engage à participer à la vie de l'association en y consacrant au moins 2 demi-journées par an.

→ Cochez la case : J'apporterai mon aide aux distributions

→ Cochez une des cases au choix :

Je pré-achète 4 paniers (mai, juin, juillet, septembre 2017) pour 68,00 €

Je pré-achète 5 paniers (mai, juin, juillet, août et septembre 2017) pour 85,00 €

La distribution d'août aura lieu le **jeudi 24 août** en fin de journée au lieu habituel (ferme Vandame à Villiers-le-Bâcle). Tout changement éventuel, ou autre précision seront données en temps utile, par mail.

MODALITES DE PAIEMENT

Merci de reporter ci-dessous les détails de votre paiement :

Nom de la banque	Chèque 1 : 34 € Sera remis au producteur en mai 2017	Chèque 2 : 34 ou 51 € Sera remis au producteur en juin 2017	Montant total : 68 ou 85 €
.....	N° du chèque	N° du chèque et montant

Pour alléger les courriers, nous n'envoyons pas de reçu. **Pensez à garder un double de votre commande.**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : « **Jérôme Bonament** ». Le contrat et les chèques sont à envoyer par la poste au coordinateur des contrats qui assurera la transmission au producteur.

Fait à :Le :

Signature de l'adhérent :

Signature Jérôme Bonament :

Agriculteur partenaire	Coordinateur des contrats	Coordinatrice partenariat Bonament
Jérôme BONAMENT 12 Le Martroy 45340 ST LOUP DES VIGNES	André COLOMBIER 33 route de Troux 78280 GUYANCOURT andre.colombier@lesjardinsdeceres.net 06 18 42 55 68	Françoise BALTHAZARD fbalthazard@wanadoo.fr 06 85 21 99 91